



Losange passion international

Bulletin d'inscription pour le 11 septembre 2010

Cadre réservé à l'organisation:

Enregistré le:

N° inscrit:

Catégorie:

A compléter en lettres majuscules :

NOM : Prénom :

N° adhérent CAR IDF : Appartenant au club :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Email : Tél :

Marque : Modèle : Type : Année :

N° immatriculation : Couleur : Plateau remorque : Oui / Non

Joindre impérativement une photo récente du véhicule (3/4 avant)

Cochez les cases ci-dessous
correspondant à votre
engagement

Option 1 « statique » 1 véhicule et 2 badges d'accès parc		
Véhicules antérieurs à 1930* * Date de la carte grise faisant foi	0 € ** ** versement d'un acompte de 30 € (remboursable à l'inscription définitive)	
Véhicules à partir de 1930 et au-delà	35€ (30€ adhérent CAR)	
Option 2 « dynamique » 1 véhicule COMPLET circuit		
Badge individuel supplémentaire *** *** Accès Gratuit pour les moins de 15 ans	10 €	Nb:
Plateau repas (facultatif)	16 € / plateau	Nb:

A retourner au CAR IdF, 14 avenue Galilée 92350 LE PLESSIS ROBINSON accompagné d'une **enveloppe timbrée** à votre adresse **et d'un chèque du montant de votre engagement** à l'ordre du **CAR IdF avant le 31 JUILLET 2010 (clôture définitive des inscriptions)**

(Pour les étrangers: Compte IBAN : FR76 1767 9006 5000 3412 8229 308 BIC : SBEXFRP1XXX frais à votre charge)

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement présent au dos, recommandations et clauses d'exclusion, je m'engage à les respecter, ce bulletin servant de décharge vis à vis de l'organisation et certifie exactes les informations données.

Fait à Le Signature:

LOSANGE PASSION INTERNATIONAL – 11 SEPTEMBRE 2010

REGLEMENT

Art. 1 Organisateur

Losange passion international est une manifestation organisée par le **Club des Amateurs d'anciennes Renault** - 14 av. Galilée 92350 – Le Plessis-Robinson. Le site retenu est l'autodrome de Linas-Monthléry.

Art. 2 Véhicules admis

La manifestation est ouverte uniquement aux véhicules de collection Renault ou motorisés par Renault. Les véhicules "sportifs" pourront s'inscrire en option "dynamique" pour rouler sur le circuit et l'anneau de vitesse. Les autres seront en option "statique" pour une exposition statique. Ces deux options ont accès aux animations de base et à la parade.

Tous les véhicules devront être normalement immatriculés, assurés et en règle avec le contrôle technique. Il relève de la responsabilité de chaque engagé de s'assurer que son véhicule est en état de participer à ce type de manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout véhicule qu'ils jugeraient dangereux ou contraire à l'esprit de la manifestation.

Art. 3 Inscription

Les pré-inscriptions sont ouvertes depuis le début 2010 et prendront fin le 30 juillet 2010.

Les inscriptions sont payables par chèques (tirés sur une banque française), à l'ordre du CAR IdF. Les étrangers peuvent également régler de banque à banque, frais bancaire à leur charge. (codes IBAN : FR76 1767 9006 5000 3412 8229 308 et BIC : SBEXFRP1XXX) , les chèques seront mis à l'encaissement à partir du 1^{er} juin 2010.

Les pré-inscriptions seront confirmées à partir de mi-juin. Les Laissez-passer seront ensuite envoyés après paiement du reliquat suivant option.

Modalité d'annulation

Toute annulation d'inscription devra être signifiée par écrit (cachet de la poste faisant foi) et dans les conditions suivantes :

- Avant la date du 01/07/2010 : remboursement de la totalité des droits.
- Après le 01/07/2010 : remboursement à la discrétion des organisateurs sur justification .

Art. 4 Obligations générales

Option 1 "dynamique". Ne seront admis à participer à l'entraînement à vitesse libre que les véhicules présentant un bon état général de fonctionnement, conforme aux normes constructeur et homologués par le code de la route et ne dépassant pas en niveau sonore 96 dbA; Toute transformation rendant le véhicule non conforme, et qui serait la cause d'un accident, engagerait l'entière responsabilité de son utilisateur. Le port du casque et des ceintures de sécurité est obligatoire et les vitres latérales fermées. Deux personnes au maximum sont autorisées par voiture sur le circuit. La présence d'un enfant de moins de 10 ans dans le véhicule est interdite.

Les pneus "slick" devront être en bon état. Les pneus "racing" mixte ou pluie sont tolérés. En l'absence d'un système de re-aspiration des vapeurs d'huile, les dispositifs de mise à l'air libre des carters devront être munis d'un récipient de récupération d'un volume suffisant (1 litre minimum).

Les jauges à huile des moteurs 1600cm3 Renault devront être maintenues bloquées par un système à ressort.

Tout changement de véhicule devra être signifié par écrit.

En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.

Aucun classement des participants ne sera effectué.

Seule la personne désignée comme conducteur dans le bulletin d'inscription sera autorisée à l'entraînement libre.

Chaque conducteur doit assister au briefing et se conformer aux ordres du directeur de piste.

Pour tous .

Le participant s'engage à renoncer à exercer toute action en responsabilité à l'encontre de UTAC, ainsi que vers le CAR Ile de France, en cas d'accident survenu sur le circuit, que ces accidents soient liés à l'utilisation effective de la piste ou qu'ils en soient indépendants.

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont formellement interdites sur le site.

Les personnes présentes devront utiliser la "zone pique-nique" et veiller à la propreté des lieux en général.

L'accès des chiens est formellement interdit à l'intérieur du site UTAC.

Art. 5 Assurance

Tous véhicules et matériels devront être couverts en responsabilité civile et circulation par une police d'assurance en cours de validité. La responsabilité du CAR IdF ne saurait être engagée en aucune sorte pour les dommages que vous pourriez causer à autrui ni pour ceux que vous pourriez subir.

Pour Option 1 "dynamique" Le participant devra joindre impérativement des photocopies de sa police d'assurance et de sa carte grise (contrôle technique à jour) avec son bulletin d'inscription lu et approuvé et signé.

Art. 6 Réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié et de la courtoisie, chaque participant s'engage à adhérer au présent règlement et accepte donc de se conformer aux décisions des organisateurs.

Art. 7 Publicité et communication

Les participants acceptent être photographiés, filmés et à avoir leur voix enregistrée par le CAR ou toute autre société autorisée dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également à titre gratuit à l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix par le CAR sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique...etc et ce sans limitation de durée.

Art. 8 Consignes générales

Outre le respect impératif du règlement, il est demandé de faire preuve de courtoisie, d'esprit sportif et de ne pas dépasser ses moyens, ni ceux de son véhicule.

Le participant décharge les organisateurs pour toutes dégradations, incidents et accidents pouvant survenir sur la piste (rails de sécurité notamment), ses abords ainsi qu'au niveau des infrastructures. En cas de détérioration des infrastructures ou du matériel, les frais de réparation engendrés seront supportés par le participant.

Les participants encourent une responsabilité civile personnelle du fait de la mise en circulation de véhicules terrestres à moteur (loi du 27.02.58 et textes subséquents).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol des objets déposés dans l'enceinte ou dans des voitures, ou d'accident, le bulletin d'inscription signé servant de décharge vis à vis des organisateurs.

Art. 9 Sécurité piste

La sécurité sur le circuit sera assurée par des commissaires de piste et des secouristes.

Un véhicule d'intervention rapide est prévu.

Vous êtes tenu de lire et de respecter ce règlement. Nous vous remettrons à l'accueil, un petit rappel sur la couleur des drapeaux utilisés sur piste.

**Nous vous rappelons que nous sommes là, pour passer une agréable journée,
ne pas casser son auto, respecter les commissaires, les organisateurs et l'ensemble des participants.**